



POINTS DE SERVICE DE GARDE POUR LES ÉCOLES À PROJET PARTICULIER

Les écoles Arthur-Vaillancourt, Cœur à cœur, l'Alternative, Le Sentier, Terre des jeunes et Val-des-Ormes sont des écoles à projet particulier selon l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*, et offrent des services pédagogiques à l'ensemble de la clientèle du territoire du CSSMI. Pour offrir aux familles et aux élèves fréquentant ces écoles la possibilité de s'inscrire à un service de garde plus près de leur résidence, des « points de service » sont créés.

En effet, l'horaire des écoles à projet particulier étant différent de celui des écoles de desserte, les heures d'ouverture des services de garde doivent être prolongées pour répondre aux besoins de leur clientèle. Afin d'assurer leur viabilité, le choix des points de service est établi en fonction d'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire, tout en s'assurant de respecter les délais de déplacement prévus à la Politique du transport scolaire.

Par ailleurs, une fréquentation minimale des périodes du matin ou du soir tous les jours de la semaine est obligatoire pour s'inscrire à un point de service de garde. Aucuns frais de transport ne sont exigés pour le trajet entre l'école à projet particulier et le point de service de garde.

ÉCOLE	POINT DE SERVICE OFFERT	
Arthur-Vaillancourt	des Grands-Chemins des Perséides des Ramilles Du Bois-Joli Emmanuel-Chénard	Plateau Saint-Louis Prés fleuris Sauvé Terre des jeunes
Cœur à cœur, l'Alternative	des Perséides du Grand-Pommier Emmanuel-Chénard Prés fleuris	Rose-des-Vents Sauvé Terre des jeunes Village-des-Jeunes
Le Sentier	des Grands-Chemins du Trait-d'Union	Marie-Soleil-Tougas
Terre des jeunes	Arc-en-ciel des Grands-Chemins des Perséides Emmanuel-Chénard	Prés fleuris Sauvé Terre des jeunes
Val-des-Ormes	des Ramilles Du Bois-Joli Marie-Soleil-Tougas	Plateau Saint-Louis Val-des-Ormes

✂ **Coupon-réponse**

Veuillez retourner ce coupon-réponse au secrétariat de l'école de votre enfant

Nom de l'élève : _____

Point de service de garde choisi : _____

IMPORTANT : Le point de service de garde doit être le même matin et soir

Mon enfant prendra l'autobus le matin : ☐ à la maison
☐ au service de garde

Mon enfant débarquera le soir : ☐ à la maison
☐ au service de garde

Signature du parent : _____